

Compte-rendu du CA du 28 Mai 2020 du Collège Offenbach

ORDRE DU JOUR

1. Compte financier
2. Décision Budgétaire Modificative pour vote (prélèvement sur fonds de roulement)
3. Projet Développement durable du collège Offenbach
4. Questions diverses

FEUILLE DE PRESENCE

La séance est ouverte à 18h, le quorum étant atteint. Madame DIDIER Gestionnaire et Madame DUBOURDIEU (Parents FCPE) sont désignées secrétaires de séance.

ORDRE DU JOUR

Madame LE NORGANT soumet l'ordre du jour à l'Assemblée. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DU CA DU 19 FEVRIER 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 COMPTE FINANCIER

Mme CREF, agent comptable, présente le compte financier arrêté au 31/12/2019.

Elle précise :

- que le compte est établi sur une année civile et non scolaire ;
- que le CA a un rôle d'enregistrement ;
- que l'intérêt principal est de voir comment le fonds de roulement sera affecté (achats pédagogiques, amélioration du cadre de vie, maintenance, ...).

Présentation du tableau « Données budgétaires et comptables »

- Les chiffres sur 2011 à 2018 sont des chiffres nets.
- La masse salariale n'est pas dans le budget.
- A noter dans la partie Recettes :
 - la vie de l'élève : la ligne Subventions Ministère éducation nationale inclut les fonds sociaux ;
 - l'administration/logistique : la ligne Autres recettes concerne des factures non exécutées ; la ligne Reprise sur provision concerne l'entreprise de photocopieurs ;
 - les opérations spéciales : par exemple un piano, un tableau interactif, ... d'une valeur supérieure à 800€ jusqu'à ce qu'il soit amorti et sortis de l'inventaire ;
 - l'investissement : bien d'une valeur supérieure à 800€.
- A noter dans la partie Dépenses
 - la ligne Enseignement spécialisée concerne la classe ULIS ;

- la ligne Comité Education santé citoyenneté est à zéro car la CPE et l'infirmière font des partenariats gratuits avec les autres communes, la mairie, le département (par ex. le planning familial) ;

- la ligne Viabilisation est un poste important car concerne les factures électriques (moyenne de 65 à 80K€ par année).

Présentation du tableau « Comptes de bilan »

- La classe 1 concerne le patrimoine ;

- La classe 2 montre comment le patrimoine est constitué ;

- La classe 4 concerne soit de l'argent reçu dans le cadre de subventions spécifiques (si compte créditeur) soit une dette due par les familles ou le département (si compte débiteur).

Présentation du tableau « Bilan de l'exercice 2019 »

Le résultat prévisionnel de gestion est de + 17 561.29€.

Il est « faussé » par la reprise sur provisions de 7 848.15€ (cf. entreprise de photocopieurs).

Il faut noter une baisse des dépenses d'énergie que l'administration a su maîtriser en rationalisant l'utilisation de l'électricité et en sensibilisant les élèves à l'écocitoyenneté.

Par ailleurs, le stage BAFA a rapporté plus de 3 000 € (location des locaux du collège pendant les périodes scolaires).

Fonds de roulement

- Un minimum de Fonds de roulement est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement pendant 1.5 mois (par ex. si le budget n'est pas voté dans les délais). Ce fonds de roulement minimum pour l'année 2019-2020 s'élève à 16 482.00 €.

Mme Dubourdiou demande pourquoi il n'y a pas de dépense sur le CESC malgré les actions diverses et variées que l'établissement a proposées.

Mme Creff répond que beaucoup de projet sont « gratuits » et pour les projets payants, ils sont généralement financés par des subventions spécifiques qui n'apparaissent pas dans les dépenses du CESC, mais dans les comptes d'attente de classe 4.

Vote

2 votes sont nécessaires pour ce compte financier :

Le premier vote reconnaît ce compte financier comme étant celui du collège Offenbachest **voté à l'unanimité.**

Le deuxième vote est sur l'affectation du résultat :

Le Bilan 2019 (371.086.27€ en charges nettes ; 388 647.56 € en recettes nettes ; + 17 561.29€ en résultat prévisionnel de gestion).

Le Fonds de roulement au 31/12/2019 est donc de 66 645.99 € **est voté à l'unanimité.**

2 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR VOTE

Mme Didier demande à l'ensemble des membres du conseil d'administration une autorisation d'une décision budgétaire modificative à hauteur de 33 000 € réparti comme suit :

- 15 000.00 € en AP
- 18 000.00 € en ALO

Ces sommes sont destinées à faire face à des dépenses sécuritaires au vu de la crise que nous traversons et pour l'achat de nouveaux matériels pédagogique et administratifs.

Si l'ensemble des achats ne peuvent être effectués avant le 31 décembre 2020, la somme restant retomberait dans le fonds de réserve de l'année en cours.

Cette DBM est **votée à l'unanimité.**

3 LABELLISATION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Le collège s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Une commission académique classe les établissements en fonction de leurs efforts déployés pour des actions éco-responsables en différents niveaux. Aucun bénéfice n'est escompté, mais il s'agit de faire en sorte d'être plus respectueux de l'environnement.

Le collège a déjà obtenu le niveau 3 et vise le niveau 4.

Les actions entreprises sous l'égide de Monsieur Garnier sont : des ateliers « verts » dans le jardin avec les ULIS, le tri des déchets (collecte de piles dans l'entrée, corbeille papiers dans les classes), le projet Tara, etc...

Une table de tri sera installée à la cantine en principe dès la rentrée scolaire de septembre 2020 et chaque établissement paiera ses déchets à terme.

Cette labellisation est une reconnaissance et une prise de conscience de chacun d'entre nous. Le collège ne gagne rien, c'est une démarche éducative.

4 QUESTIONS DIVERSES

La reprise des cours pour les 6èmes et les 5èmes s'effectuera à partir du 4 juin par demi-classe de 15 élèves sur la base du volontariat selon un protocole sanitaire strict qui sera voté par le CHSCT du mardi 2 juin.

Le masque sera obligatoire pour les élèves qui devront le fournir eux-mêmes (le collège n'en dispose pas pour eux) et apporter tout leur matériel. Les enseignants auront des masques et le matériel scolaire fournis par l'éducation nationale.

La cantine ne réouvrira pas et aucun repas ne pourra être pris sur place.

Le but est la sociabilisation et les enseignants demanderont aux élèves de faire un bilan du téléenseignement.

Fin de séance : 19 h00

Secrétaires de séance Mmes Dubourdiou et Didier

Président du Conseil d'Administration : Mme Le Norgant

